

EMBAUCHER DES TALENTS INTERNATIONAUX POUR VOS EMPLOIS EN TOURISME

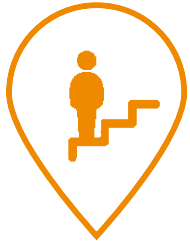


Tirer parti du Programme de mobilité internationale (PMI)

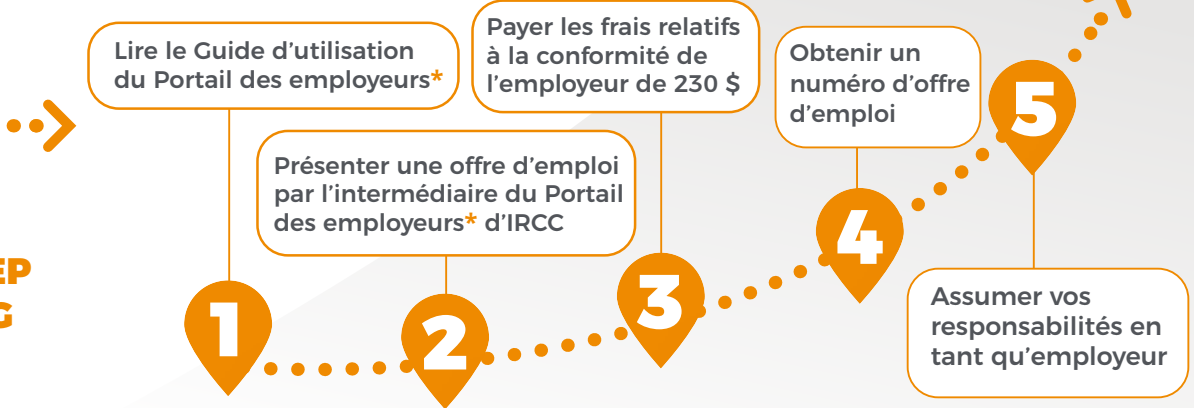

**Postes de gestion,
de spécialiste,
pour le personnel
technique ou
dans les métiers
spécialisés**


**Traitement
plus rapide
et processus
de demande
simplifié**

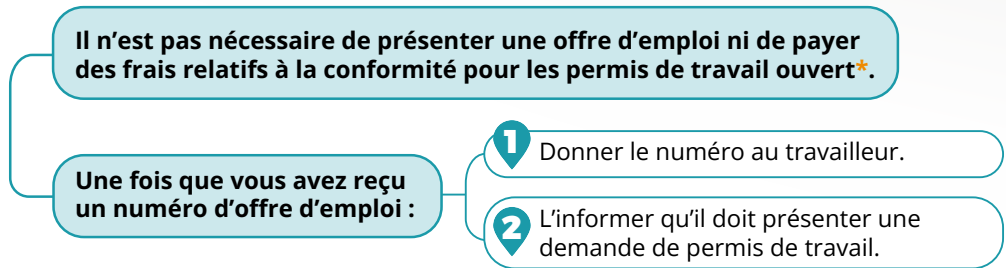

**Aucune EIMT*
requis**



STEP-BY-STEP NAVIGATING THE IMP

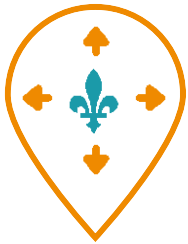


ASTUCES



* Définitions : voir page 2 Dernière mise à jour : juin 2023





EMBAUCHER DES TRAVAILLEURS BILINGUES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC



Soutien au recrutement

Nombre illimité de candidats

Délai de traitement de deux semaines pour les travailleurs à l'extérieur du Canada dans des postes de gestion et de spécialiste, avec présentation d'une offre d'emploi et paiement des frais relatifs à la conformité

AVANTAGES DU PROGRAMME

Accès au salon international de l'emploi Destination Canada Forum Mobilité



BOÎTE À OUTILS

Définitions et ressources

Étude d'impact sur le marché du travail : https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html#etude_impact_du_marche_du_travail

Classification nationale des professions (CNP) : https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html#classification_nationale_des_professions

Catégories FEER : <https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html#feer>

Permis de travail ouvert : <https://www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=177&top=17>

Programme de mobilité internationale : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/programme-mobilite-internationale.html>

Guide d'utilisation du Portail des employeurs d'IRCC : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/portail-employeurs/guide-utilisation.html>

Portail des employeurs d'IRCC : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/portail-employeurs.html>

Exemptions relatives à la conformité de l'employeur <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/verifier-besoin-etude-impact-marche-travail/dispenses-frais-relatifs-conformite-employeur.html>

Responsabilités de l'employeur : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/programme-mobilite-internationale/apres-embauche.html>

Mobilité francophone : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-permanents/travailleurs-francophones-bilingues-exterieur-quebec.html>

Destination Canada Forum Mobilité <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-permanents/travailleurs-francophones-bilingues-exterieur-quebec/destination-canada.html>



AVERTISSEMENT

Les renseignements contenus dans le présent document ont été obtenus par RH Tourisme Canada au moyen de sources jugées fiables, mais, en raison du caractère évolutif des programmes d'immigration et de la possibilité d'erreur humaine ou mécanique, RH Tourisme Canada ne garantit pas l'exactitude, la justesse ou l'exhaustivité des renseignements. L'éditeur et les contributeurs ne sont aucunement responsables des pertes ou dommages résultant d'une omission, d'une erreur, d'une faute d'impression ou d'une ambiguïté. Les renseignements doivent être utilisés à des fins d'orientation générale et non à titre de conseils professionnels ou juridiques. Avant de prendre une mesure ou une décision en fonction de toute documentation fournie par RH Tourisme Canada, il convient de consulter un conseiller juridique compétent et pertinent dans les circonstances. Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

